



INTERVIEW DU MAIRE

Suite à la réunion du Conseil Municipal du lundi 23 mars 2009, la commission Site Internet a souhaité recueillir l'avis de Daniel Granjon, Maire de Mathay.

Monsieur le Maire ! Le Conseil Municipal vient de voter une augmentation de sa fiscalité locale. Qu'est-ce qui a motivé cette décision après de nombreuses années de stabilité ?

L'année 2009 sera une année difficile pour la commune. Nous constatons une baisse de nos recettes de fonctionnement. De plus la politique très active que nous menons depuis de nombreuses années en faveur de la jeunesse et du développement du périscolaire génère de fortes et indispensables dépenses.

Pour le reste de nos engagements, nous menons une politique budgétaire drastique. Néanmoins, le soutien à notre jeunesse mérite les efforts que nous proposons.

La taxe d'habitation et le foncier cumulés vont globalement augmenter de plus de 8%. Que représente la part de la commune ?

L'augmentation communale représente le quart de ces 8%.

Le département, la région, la CAPM (ordures ménagères) et les frais de gestion représentent les trois quarts restants.

Sur 100 euros d'augmentation de la fiscalité que paiera un foyer, la commune ne retouchera que 25 euros.

Concrètement, quel va être l'impact moyen sur le porte-monnaie d'un foyer mathéen ?

3% pour ce qui nous concerne !
soit des taux de taxe d'habitation et de foncier bâti qui passent de 8 à 8.24%.

Mais n'oublions pas qu'à cela s'ajoute les augmentations des autres collectivités et de la base de calcul. C'est pourquoi, nous avons souhaité limiter cette augmentation au strict nécessaire.

Nous restons la commune la moins imposée de la CAPM.